

**SYNTHESE**  
**DE LA PREMIERE SESSION**  
**DE LA**  
**« COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE**  
**SUR LA SITUATION EN HAÏTI »**

**16 – 20 Septembre 2009**

**Port au Prince**

**Haïti**

\*\*\*\*\*

La IIIe Conférence (*Défendre Haïti c'est nous défendre nous-mêmes !*) de l'Association des Travailleurs et des Peuples de la Caraïbe (ATPC), tenue à Pétion-ville, les 12 et 13 décembre 2008, avait arrêté :

- **Le RETRAIT IMMEDIAT DES TROUPES DE LA MINUSTAH : chaque jour de plus de présence de ces troupes sur le sol haïtien est un affront à la souveraineté du peuple haïtien et aux peuples du monde entier !**
- **L'ANNULATION DE LA DETTE D'HAÏTI ! PAIEMENT DES REPARATIONS !**
- **APPEL AU MOUVEMENT OUVRIER ET DEMOCRATIQUE MONDIAL POUR LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION EN HAÏTI !**

Pour ce faire, un Comité de Suivi composé d'associations et d'organisations haïtiennes a été mis en place avec la collaboration de l'ATPC.

Ce comité devait assurer la préparation de la première session de la « Commission Internationale d'Enquête ». Cette session s'est tenue du 16 au 20 septembre 2009, à Port-Au-Prince. Les membres de la commission internationale, composée de délégués venus d'Algérie, du Brésil, des Etats-Unis, de Guadeloupe et de Martinique devaient répondre aux trois objectifs fixés par le Comité de Suivi, à savoir :

« (...)

- 1) *...enquêter sur la situation d'Haïti, plus particulièrement, sur la réalité du milieu ouvrier et sur les exactions de la force d'occupation onusienne.*
- 2) *De produire un rapport sur cette réalité et de la dénoncer au niveau national et international.*

3) *De prouver que la MINUSTAH est une force d'occupation qui en conséquence doit laisser immédiatement le territoire. (...)*».

La Commission Internationale a travaillé à partir des éléments fournis par le Comité de Suivi et des visites de terrain.

Elle a auditionné :

- Des individus,
- Des associations et organisations syndicales et politiques ;

Elle a disposé et dépouillé :

- Des journaux (Haïti Liberté, Le Nouvelliste...),
- De photographies,
- De divers rapports,
- De l'« Accord entre l'ONU et le gouvernement haïtien concernant le statut de l'opération des Nations Unies en Haïti » du 09 juillet 2004 ;
- De la déclaration de la IIIe Conférence de l'ATPC... ;

Elle a rencontré le commandement militaire de la MINUSTA (Major Général FLORIANO PEIXOTO Vieira Neto, commandant ; Colonel TORO, commandant en second ; Gérard Le CHEVALIER, conseiller des affaires politiques).

Il ressort de l'enquête conduite les observations et éléments d'analyses suivants :

- une réalité sociale, économique et politique en pleine déliquescence ;
- une montée du mécontentement, expression de la remise en cause de l'intervention militaire de l'ONU...

Les témoignages ont permis d'illustrer sous divers aspects cette situation que nous traiterons selon le plan suivant :

## 1 – Social

### 1.1 – Conditions de travail et exercice du droit syndical

### 1.2 – Chômage

### 1.3 – Violence contre la femme

### 1.4 – Assassinats

### 1.5 – Trafic aux frontières

### 1.6 – Jeunesse et éducation

### 1.7 – Trafic de drogue et d'armes

### 1.8 – Emeutes de la faim

## 2 – Economique

### 2.1- Spoliation des paysans

### 2.2- Renforcement du déséquilibre économique

### 2.3- Renforcement de la dépendance économique

## 3 – Politique

### 3.1 – Perte de la souveraineté nationale

### 3.2 – Atteinte à la liberté de la presse

### 3.3 – Arrestations arbitraires et disparitions

### 3.4 - Répression de manifestations populaires

### 3.4 – Régression de la participation électorale

## 1 – SOCIAL

### 1.1 - Conditions de travail, exercice du droit syndical, salaire...

- *E... L*, SOHACO SA (Société haïtienne de couture, située au Parc industriel...avril 2007) :

La qualité des eaux s'étant dégradée les ouvriers ont réclamé de l'eau potable. Le patron a eu l'audace de réclamer 3 gourdes pour le sachet d'eau (en vente à l'extérieur 1 gourde). Les ouvriers ont débrayé en guise de protestation. Quand ils ont voulu reprendre le travail, le patron s'y est opposé. Ils ont décidé de rester sur les lieux. Après plusieurs heures, le patron a fait appel à la police, qui les a bousculés, frappés... Devant leurs réclamations, le patron leur a dit de s'adresser au ministère des affaires sociales, s'ils n'étaient pas contents. Par la suite, accompagnés de leurs avocats, ils sont intervenus auprès de l'entreprise, mais, la MINUSTAH a molesté tout le monde.

- *B G*, Président de l'Association des Employés Victimes de la TELECO (AEVT), ancien délégué syndical... juillet 2007 :

Il explique que dans le cadre des plans de licenciements de milliers d'employés, une négociation a eu lieu entre les représentants du syndicat et la direction, un vendredi. Le jeudi suivant, 5 juillet, des policiers postés à la porte de la Téléco, remettaient une lettre de licenciement à 2.000 employés. Sur les 22 représentants syndicaux, 20 étaient licenciés. Depuis, le syndicat est décapité. Ils ont essayé de manifester (18 settings) devant la Téléco, la MINUSTAH les en a empêchés...Il ne reste plus que 1.100 personnes dans l'entreprise qui doivent accomplir les tâches d'une entreprise démantelée (5.000 licenciements de 2004 à 2008)... Les licenciements ne sont accompagnés d'aucun plan social...

- (*MF*)..., femme, représentante de l'Association Nationale des Femmes Victime des Coopératives (ANFVC) (des coopératives qui ont fait faillite par la suite de détournements de fonds et de vols) :

Le groupe de femmes a eu recours au tribunal, en 2008, contre un dirigeant d'une coopérative...Elles ont eu gain de cause...Mais, aucune institution ne les écoute, ne leur donne gain de cause et donc satisfaction de l'issue positive sur le plan juridique. Et, lors de settings, de manifestations de rues, elles sont à plusieurs reprises, bousculées par la MINUSTAH...

- *CATH, CTSP, Anten Ouvriyé, GARR, Chandèl, KRD, MODEP, PAPDA*, 16-17 septembre 2009 :

Le combat pour l'augmentation du salaire minimum (manifestations de rue...200 gourdes au lieu de 70 par jour) a été sévèrement réprimé par la PNH (Police Nationale) fortement appuyée par la MINUSTAH ou par la MINUSTAH seule (juin - juillet 2009).

### 1.2- Chômage

Le démantèlement du service public jette à la rue des milliers de travailleurs [Téléco, APN (autorité portuaire nationale); opération menée afin de faire barrage à la création de syndicats)...]. Au Parc Industriel (zone franche) les licenciements sont systématiques. Pour un oui ou un non, les travailleurs sont remis sur le trottoir, sans aucun recours possible. Près de 70 % de la population active se trouve au chômage.

### 1.3 – Violence contre la femme

- SOFA (Solidarité des Femmes Haïtiennes), Gonaïves, février 2005 :

Nadège Nicolas, âgée de 20 ans...

Violée par 3 soldats Pakistanais, membres de la MINUSTAH...

Le porte – parole de la MINUSTAH, Damien Onsès Cardona, déclare qu’il s’agit d’un cas de prostitution et que, sur cette base, des sanctions seraient prises contre les soldats fautifs.

L’Association Kay Fanm (Maison des Femmes) a rejeté la version de la MINUSTAH déclarant qu’il s’agit d’un viol.

- Alter – Presse, 15 novembre 2007 :

Le 3 novembre 2007, l’ONU a rapatrié 108 casques bleus Sri-lankais, impliqués dans des cas d’abus sexuels sur des mineures...

La ministre à la condition féminine et aux droits des femmes, Marie – Laurence Jocelyn Lassègue, déclara à ce propos « inconcevable » qu’aucun organisme de l’Etat haïtien n’ait été consulté à cet effet...

- O M C A (Coordination des Associations des femmes victimes de Cité Soleil), 2009 :

Un total de 101 femmes a été victime : soit de soldats de la MINUSTAH, de la PNH ou de bandits sans foi ni loi. Une jeune fille de 15 ans a, dans ces conditions, été violée et a enfanté... Quel avenir pour ces enfants ?.. « Gen anpil ti MINUSTA nan péyi a » (Il y a beaucoup de petits-minustah en Haïti). Elles précisent qu’il n’y a nulle part où porter plainte contre les agresseurs.

### 1.4 – Assassinats

- Le Nouvelliste, 19 juillet 2005 :

Michel Sidney, 33 ans, étudiant en troisième année d’informatique à l’UNIQUA (Institut Universitaire Quisqueya), a été tué le mercredi 13 juillet sur la route de l’aéroport par les soldats de la MINUSTAH. Il fut abattu au volant de sa voiture, atteint en pleine tête par un projectile tiré au – dessus du capot... Une patrouille de la PNH (Police Nationale) ramasse tout de suite le cadavre et le transporte à la morgue de l’hôpital de Port-au-Prince. Sept jours plus tard sans aucune explication, le corps fut rendu à la famille. La sœur de la victime, Ginou Séide déclarera : « *La façon dont mon frère a été tué démontre à quel point que nous n’avons pas d’importance aux yeux des soldats onusiens.* »

- Brochure POHDH (Plate – forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains), regroupement de 8 associations des droits humains, « Les forces étrangères en action », 14 février 2007 :

« VI – *Les différents cas de violations dans lesquels sont impliquées les Forces étrangères au cours de la période de février 2004 à décembre 2006.*

6.2 – *Classification des violations*

6.2.1 – *Violation du droit à la vie »*

Cf. Annexe I

- Syndicat CATH (Centrale syndicale autonome des travailleurs Haïtiens), octobre 2008

A la suite d’une manifestation contre le renouvellement du mandat de la MINUSTAH, Jefaisant Laguerre, militant syndical, porteur d’une pancarte sur laquelle était inscrite : « Pou Minista alé ! » (Dehors la Minustah !) a été assassiné le 10 octobre.

- Haïti- Liberté, 29 juillet – 4 août 2009, article « Des funérailles secrètes pour une victime de la MINUSTAH », page 8, cf. Annexe II :

Kenel Pascal a été assassiné par la MINUSTAH, devant la cathédrale de Port au Prince, lors des funérailles du Révérend Père Gérard Jean - Juste.

- Rencontre de la Commission avec le commandement de la MINUSTAH, jeudi 17 septembre 2009, à 16 heures, A cette occasion, l'état – major de la MINUSTAH a déclaré (concernant la mort de Kenel Pascal)... :

Les soldats de la MINUSTAH n'utilisent pas les projectiles de 9 mm... Seuls les officiers de la MINUSTAH en ont l'usage...

- Haïti Liberté, 12 août 2009, article « La MINUSTAH une fois de plus assassine... », page 4.
- Le GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés), [www.garr-haiti.org](http://www.garr-haiti.org), 3-5 août 2009, 1 page, cf. Annexe III

### **1.5 – Trafic aux frontières**

- GARR, Rapport annuel de juillet 2009, page 22, *Extrait d'un Bulletin en janvier 2008 par le Centre social dominico – haïtien*  
« III – La situation des droits humains (DH) des migrants et réfugiés Haïtiens en 2008  
3.1-La traite d'être humains et le trafic des migrants  
3.1.1- En République dominicaine », cf. Annexe IV

### **1.6 – Jeunesse et éducation**

- POHDH, Antèn Ouvriye, Òganizasyon Chandèl...16-17 septembre 2009

Les étudiants de l'Université de Médecine se sont soulevés contre le démantèlement de leur formation eu vue de la privatisation des institutions. Les enfants des milieux défavorisés seraient *de facto* exclus.

L'hébergement des forces la MINUSTAH dans des édifices publics (2005 – 2006) prive la jeunesse des structures indispensables à leur formation et à leur éducation, dans un pays où il y a 500.000 enfants environ, non scolarisés.

### **1.7 – Trafic de drogue et d'armes**

- Camille Chalmers, PAPDA (Plate – forme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif), 16 septembre 2009

Seulement 300 armes illégales ont été récupérées sur les 350.000 en circulation...

Le trafic de la cocaïne a presque doublé entre 2004 et 2009... Entre 12 et 15 % de la cocaïne destinée aux Etats – Unis passent par le territoire haïtien...

### **1.8 – Emeutes de la faim**

- Déclaration de la IIIe Conférence des Travailleurs et des Peuples de la Caraïbe, Pétiön – ville, I- La MINUSTAH n'est pas une mission de maintien de la paix, décembre 2008

« Il y a quelques mois, des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui n'avaient plus rien a manger –du seul fait de la spéculation effrénée des opérateurs financiers sur les matières premières (le sac de riz étant passé de 35 a 70 dollars) sont descendus dans la rue et ont participé à ce qu'on a appelé les émeutes de la faim : les forces d'occupation de la MINUSTAH n'ont pas hésité à tirer dans la foule, faisant environs 6 morts et des dizaines de blessés. »

## 2 – ECONOMIE

### 2.1- Spoliation des paysans

- Camille Chalmers, PAPDA (Plate – forme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif), 2009

Les paysans ont été désarmés depuis l'occupation américaine de 1915... Aujourd'hui, ils sont réduits à subir les nombreuses exactions dont ils sont victimes de la part de la MINUSTAH...

- CATH, 2009

Le syndicat a manifesté le 1er mai 2009, à St Raphaël sous le thème : « Défense de la production et des terres agricoles »...

- Oganizasyon Peyizan Pou Liberasyon Gwo Mòn, 2009

De nombreux cas de vols d'animaux sont signalés... Et, une simple exaction de droit commun se transforme en tragédie lorsque le « Bèè... » du cabri dérobé devient une occasion d'interpellation musclée de la part des forces de la MINUSTAH. Les soldats de la MINUSTAH ne veulent pas entendre ce « son ».

### 2.2- Renforcement du déséquilibre économique

- Déclaration de la IIIe Conférence de l'ATPC à Pétion-ville, décembre 2008

« L'ingénieur agronome Joël Ducasse a dressé un tableau édifiant de la situation économique d'Haïti. : « *Le système bancaire n'attribue pas 1% de ses capacités au financement des activités agricoles d'Haïti. Et aujourd'hui cette contribution est tombée à rien, à 0% ! (...)* Pour le logement, seulement 500 maisons ont été financées par le système bancaire sur une période de quinze ans pour une population de huit millions sept cent mille habitants. ».

- Commission Episcopale Nationale, Justice et Paix, Rapport de juin 2009

Ecart de prix relevés sur 12 mois (janvier – décembre 2008) entre le plus bas et le plus élevé :

(Marmite) Riz étranger    (Marmite) Riz local    (Glosse) Huile    (½ litre) Kérosène

4

4,5

16,66

10

A noter que selon l'IHSI (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique), l'augmentation des prix entre décembre 2007 et décembre 2008, était de l'ordre de 10 %.

### 2.3- Renforcement de la dépendance économique

- Camille Chalmers, PAPDA, 2009

Le pays était auto – suffisant pour la consommation rizicole en 1972. En 2008, Haïti importe 82 % de sa consommation de riz.

- Déclaration de la IIIe Conférence de l'ATPC à Pétion-ville, décembre 2008

« La loi HOPE permet la préférence commerciale unilatérale des Etats-Unis en faveur d'Haïti sur les textiles et les vêtements ainsi que les pièces de véhicules à moteurs. Dans le cadre fixé par la loi HOPE, Haïti doit s'engager à pratiquer le libéralisme tant au niveau politique qu'économique. Haïti ne doit, en outre, adopter aucune mesure allant à l'encontre des intérêts économiques et politiques des Etats-Unis. Telles sont les conditions exigées par les multinationales pour faire produire à des coûts inférieurs à ceux de la Chine et du Viet-Nam. »

Et, la déclaration poursuivait :

« Déjà les investisseurs se frottent les mains et les multinationales se mettent en ordre de bataille pour tirer profit des opportunités offertes par la loi HOPE. Dans un article paru le 15-08-2008 dans la revue brésilienne *Valor Economico*, il est expliqué : « *Au milieu de chaos (le chaos de la situation économique haïtienne ndt), les entreprises brésiliennes recherchent des opportunités et commencent à profiter de la position stratégique du Brésil comme leader de la Minustah.(...) Coteminas (géant brésilien du secteur textile dont le pdg n'est autre que le fils du vice président du Brésil) veut utiliser Haïti comme plateforme d'exportation et de confection en direction des Etats-Unis (...). (...) « Le Brésil est un collaborateur reconnu du processus de sauvetage d'Haïti. Notre pays a le droit de demander un traitement préférentiel » a dit Valor Josue Gomes da Silva, le président de Coteminas.(...) Malgré la confusion institutionnelle, Haïti présente des avantages importants pour une entreprise du secteur textile : une proximité et un accès différencié au plus gros marché du monde, les Etats-Unis, et une main d'oeuvre très peu chère. Une couturière de la capitale Port-au-Prince est payée 0,50 \$ de l'heure. C'est une rémunération inférieure aux 3,27 \$ payés au Brésil (...) et comparable aux coûts de 0,46\$ du Viet-Nam et aux 0,28\$ du Bangladesh.*

*Le plan de Coteminas est d'exporter du tissu du Brésil, de faire confectionner à très bas coûts les vêtements en Haïti, et d'investir sans droits de douanes le marché des Etats-Unis, le tout étant protégé par les accords de libre commerce. » (l'ouvrier haïtien n'a pas 0,50 \$ pour une journée de travail, il gagne 70 gourdes pour 8 heures, environs 0,21 \$ par heure). La MINUSTAH peut donc même servir de couverture pour passer des accords bénéficiant aux multinationales sur le dos des travailleurs haïtiens, au mépris des conventions de l'OIT ! »*

- PAPDA, Budget de la MINUSTAH et de l'Etat Haïtien

\* MINUSTAH

1er juillet 2008 – 30 juin 2009 : 574.916.500 US\$

1<sup>er</sup> juillet 2009 – 30 juin 2010 : 611.751.200 US\$

\* HAÏTI

1<sup>er</sup> octobre 2009 – 30 septembre 2010 : 2.146.341.460 US\$

La comparaison fait ressortir que les dépenses consacrées à la MINUSTAH représentent près de 30% de la masse budgétaire du pays. C'est peu dire que c'est, énorme !

A préciser que l'Etat haïtien a payé 58,2 millions US\$ en 2008 et devra payer 50, 9 millions US\$ en 2009 aux institutions internationales au titre de la dette externe. (précision apportée par la CIE).

De plus, l'un des effets pervers d'un tel engagement a des conséquences incommensurables, à savoir : le soldat d'origine brésilienne ou indienne ou pakistanaise...(du Sud en somme) qui perçoit un revenu de plusieurs centaines de dollars, pour ne pas dire des milliers, pour une tâche dite de maintien de la paix en Haïti nous renvoie à une double comparaison. D'une part, celui qui perçoit la dite rémunération (quasiment plusieurs dizaines de fois supérieure à ce qu'il aurait perçu dans son propre pays pour une activité ordinaire) subit le vertige de la compensation, c'est – à – dire que pour justifier à ses propres yeux une telle différence de rémunération, il surestime sa tâche et en dernier ressort doit faire bien plus que ce qui lui sera demandé. Evidemment, le commandement supérieur l'a certainement prévu et gère en conséquence les trop nombreux incidents. D'autre part, ceux qui subissent le plus violemment les effets d'une telle mise en relation, se sont les Haïtiens de toute condition. Aussi bien, ceux des quartiers aisés qui pour les besoins du service MINUSTAH, seront abusivement fichés et

contrôlés, que ceux, les plus démunis, se retrouveront livrés à la « pacification » rémunérée bien au – dessus du revenu minimum d'un travailleur ordinaire haïtien. Résultats : un système de violence est activé, et il se nourrit de lui- même. L'économie de la « pacification » produit de la violence.

### **3 – POLITIQUE**

#### **3.1 – Perte de souveraineté, anti - constitutionalité**

- Accord signé entre l'ONU et le Gouvernement, 9 juillet 2004, cf. également C. Chalmers, 2009

\* Cet accord n'a pas été voté par le Parlement haïtien ;

\* Accord, IV – Statut de la MINUSTAH, 11, b : « *La MINUSTAH bénéficie sur le territoire, du droit de communiquer librement par radio (transmission par satellites, radiotéléphones mobiles et postes portatifs incluses), téléphone, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen, et de mettre en place les installations nécessaires pour assurer les communications considérées à l'intérieur de ses locaux et entre eux, y compris la pose de câbles et de lignes terrestres et l'installation d'émetteurs, de récepteurs et répéteurs fixes et mobiles.* »

\* Accord, IV – Statut de la MINUSTAH, 11, c : Le gouvernement ne peut être qu'**informé** des mouvements de fonds et des courriers entrants et sortants sous l'autorité de la MINUSTAH du territoire haïtien ;

\* La PNH n'a aucune possibilité d'intervention dans les locaux de la MINUSTAH ;

\* Accord, VI – Statuts des membres de la MINUSTAH, Privilèges et immunités, 26 : Le « Représentant spécial » et « ses collaborateurs de hauts rangs » bénéficient de l'immunité diplomatique...

- Déjà entre 1991 et 1994, on note la confiscation des archives nationales par l'armée des Etats – Unis, soit 160.000 pages de références documentaires perdues pour la formation nationale haïtienne. Ce document contient des informations importantes sur les actes perpétrés par les militaires et des officiels américains, durant la période du coup d'Etat.

#### **3.2 – Atteinte à la liberté de la presse**

- Brochure POHDH (Plate – forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains), regroupement de 8 associations des droits humains, « Les forces étrangères en action », 14 février 2007, Les différents cas de violation dans lesquelles sont impliquées les forces étrangères au cours de la période allant de février 2004 à décembre 2006 :

6.2.4, Atteintes aux biens privés, exemple 3,

« *Le 31 mai 2006, à Port au Prince, le matériel de travail (bandes magnétiques) d'un journaliste de Télé – Haïti a été saisi et brisé par des casques bleus de la MINUSTAH au moment de la couverture d'une conférence de presse de certains militaires démobilisés.* »



6.2.5, Droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion ou de manifestation, exemple 1,

« *Le 31 mai 2006, à Port au Prince, le matériel de travail (bandes magnétiques) d'un journaliste de Télé – Haïti a été saisi et brisé par des casques bleus de la MINUSTAH au moment de la couverture d'une conférence de presse de certains militaires démobilisés.* »

- M-M ...R, M-E... R et R...J-F, 17 septembre 2009

Le 20 mars 2005, à la suite de l'intervention de la MINUSTAH à Petit-Goâve contre des militaires, Larak Robinson, âgé de 26 ans fut atteint par deux balles alors qu'il était dans les locaux de la radio Kontak FM...Il fut transporté par hélicoptère jusqu'à Port-au-Prince et laissé gravement blessé devant les portes de l'hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH). Les parents ont été prévenus par l'hôpital. Il a été transféré d'abord à Saint Domingue, puis à Cuba où il décède, le 5 avril. Le jour de ses obsèques, la MINUSTAH intervint sur le parcours, pointant des armes en direction du cortège.

- Le Nouvelliste, 1<sup>er</sup> septembre 2009, article « BS dévalisé et brutalisé par des agents de la MINUSTAH », page 3, Gilles Freslet ...

Le 27 août, à 20 heures, l'animateur de radio, Bernier Silvain, aurait été victime de brutalités et de vol de la part d'agents de la MINUSTAH. Au cours de cette opération, environs 100.000 gourdes ont disparu, l'animateur ne les retrouvant plus, alors qu'il portait sur lui, cette somme (produit du *bal du groupe musical «fasil»* organisé la veille).

### **3.3 – Arrestations arbitraires et disparitions**

- Wilson Mésilien, membre de la Fondation 30 septembre, 20 septembre 2009

Pierre-Antoine Lowinsky disparu le 12 août 2007, membre de la Fondation 30 septembre, était un militant des droits humains. Selon le témoin, aucune réponse sérieuse n'a pu être donnée concernant cette disparition. Les indices (empreintes dans son véhicule qui n'ont pas été exploitées, fonctionnement de son puce de portable six mois après...) s'évanouissent les uns après les autres. Depuis octobre 1997, le groupe Fondation 30 septembre organise tous les mercredi un sitting sur la Place des Martyrs, à Port au Prince de 11 heures à midi ...

- Déclaration de la IIIe Conférence de l'ATPC à Pétion-ville, décembre 2008

« Dans une lettre en date du mois d'août 2008 adressée aux autorités haïtiennes à l'occasion du premier anniversaire de la disparition de Pierre-Antoine Lowinsky, sa femme, Michèle Pierre-Antoine Lowinsky explique : *Il n'y a aucun doute qu'un actif citoyen de la trempe de Lowinsky Pierre-Antoine ne disparaît pas, ne s'évapore pas dans la nature sans laisser de trace. En effet, les pistes et les indices laissés pendant, et après son enlèvement, n'ont pas été suffisamment exploités ou explorés à bon escient afin d'aboutir à des résultats concrets. J'en veux pour preuve les empreintes digitales trouvées dans le véhicule utilisé par Lowinsky.* ».

### **3.4 - Répression de manifestations populaires**

- Brochure POHDH (Plate – forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains), regroupement de 8 associations des droits humains, « Les forces étrangères en action », 14 février 2007, VI, Les différents cas de violation dans lesquelles sont impliquées les forces étrangères au cours de la période allant de février 2004 à décembre 2006 :

6.2.5, Droit à la liberté d'opinion.....

Le 12 novembre 2006, des élèves ont manifesté pour empêcher l'accès de la cour du Lycée Toussaint Louverture aux soldats de la MINUSTAH...Ces derniers ont lancé des gaz lacrymogènes afin de disperser les lycéens.

Le 17 novembre de la même année les soldats de la MINUSTAH ont réprimé des manifestants qui célébraient la victoire de Vertières (novembre 1803).

Le 5 décembre 2006, des organisations estudiantines manifestaient à Port au Prince, devant le siège de la Primature, pour protester contre le laxisme des autorités face au phénomène d'insécurité... Les soldats de la MINUSTAH ont tiré afin de les disperser...

- Communiqué du Comité de Suivi, 17 juin 2009,  
« Depuis plus de deux semaines, le gouvernement et la MINUSTAH ont durement investi l'UEH (Université d'Etat d'Haïti)...et installe une forte répression contre la population, en particulier contre les étudiants...La MINUSTAH lance des gaz toxiques et tire à hauteur d'homme. Bilan : un étudiant atteint de deux balles à la tête et plusieurs personnes blessées, avec plus d'une vingtaine d'arrestations, passant compris... »

### **3.4 – Régression de la participation électorale**

- Camille Chalmers, PAPDA, 16 septembre 2009  
Depuis l'intervention de la MINUSTAH dans le processus électoral, la participation des Haïtiens aux votes est passée de plus de 60%, en 2006, lors des élections générales, à 11 % en 2009, lors des élections partielles sénatoriales. Cela montre, en tous les cas, une dissolution de l'esprit civique que l'on peut rattacher aux nombreuses conséquences de la présence de la MINUSTAH. En l'occurrence, il s'agit d'une manifestation concrète du rôle symbolique qui découle de la présence de la MINUSTAH : elle s'occupe de tout, fait tout, règle tout, intervient dans tout...un peu comme un « papa minista ! »  
Qui plus est, la MINUSTAH copte dans les milieux populaires, reconstituant de véritables bandes. Elle encadre la fraude et la violence électorales.  
Haïti est devenu un champ expérimental pour le néo – libéralisme : contrer les contestations en milieu urbain, liquider l'esprit civique dans les milieux populaires, préparer des troupes de choc capable d'intervenir contre les manifestations populaires sans aucune retenue... Les esprits sont préparés à une nouvelle forme de la dictature...

## **CONCLUSION**

Au titre du chapitre 7 de la Charte de l'ONU, une telle intervention militaire (MINUSTAH) n'aurait pu se justifier qu'en cas de,

- guerre civile
- catastrophe naturelle
- crime contre l'humanité
- génocide...

Le commandement militaire de la MINUSTAH a exposé à la Commission les raisons de leur présence sur le territoire haïtien en faisant de la stabilisation et la sécurité, la clé de leurs actions.

Notre enquête a démontré que les faits étaient tout autres.

Sur la plan géopolitique, le professeur Chalmers a montré que le développement de l'opposition au néo – libéralisme, dans la sphère latino – américaine et chez les peuples de la Caraïbe, constituait une menace directe contre les intérêts des multi – nationales et de l'impérialisme. Le développement de l'implantation de nouvelles bases américaines en Colombie, Curaçao...représente la matérialisation d'une stratégie offensive contre la démocratie et les peuples de la zone. Poursuivre la « production de misère en Haïti » est l'une des principales caractéristiques de la politique onusienne en faveur de cette stratégie.

**La MINUSTAH doit quitter Haïti !**

Le parrain de cette session de la Commission Internationale d'Enquête nous a envoyé le message suivant :

**Message Eduardo Galéano (écrivain Uruguayen):**

*Montevideo, 11 septembre 2009*

*Je souhaite envoyer tous mes meilleurs sentiments à la Commission internationale qui s'occupe d'Haïti. Peu de gens malheureusement se souviennent qu'Haïti a été le premier pays véritablement libre des Amériques, libre du pouvoir colonial, libre également de l'esclavage.*

*Aujourd'hui encore les encyclopédies disent que c'est l'Angleterre qui fut la première nation à abolir cet infâme trafic de chair humaine, et les encyclopédies mentent : la première, c'était Haïti.*

*Et Haïti l'a payé cher : pendant toute une éternité le pays a payé à la France une gigantesque indemnité pour avoir commis cette offense à l'armée de Napoléon Bonaparte, et l'Europe n'a jamais pardonné l'humiliation subie.*

*Actuellement, Haïti, pays pauvre parmi les plus pauvres, digne parmi les plus dignes, souffre les conséquences de cette longue guerre de libération, de la monoculture du sucre qui dans l'intérêt exclusif de la France a ruiné ses terres pendant des siècles, et subit les experts internationaux dévastateurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui ont récemment tué toutes les protections que l'Etat haïtien offrait à sa production de riz et aux autres productions nationales, condamnant les paysans à la mendicité ou à quitter le pays sur des embarcations de fortune (« boat-people »).*

*Haïti mérite un meilleur destin. Il suffit de connaître les œuvres de ses artistes, capables de transformer les détritrus en beauté, pour le confirmer.*

*Je vous souhaite bonne chance dans votre labeur,*

*Cordialement,*

*Eduardo Galeano*

Merci, Camarade...

## PROPOSITIONS DE LA CIE :

**1 - Demande d'audience au Secrétaire Général des Nations Unies,**

**2 - Demande d'audience au Président des Etats, membres de la MINUSTAH,**

**3 – Appel au mouvement ouvrier international et aux peuples du monde, pour une journée internationale de soutien au Peuple haïtien et pour le retrait immédiat des troupes de la MINUSTAH, le 15 octobre 2009, date du renouvellement du mandat de la MINUSTAH...**

### Liste des membres du Comité de Suivi (Haiti)

Nom	Prénom	Organisation	Pays
NUMA	Guy	MODEP	Haiti
SAINT CYR	Fignolé	CATH	Haiti
GENELUS	Julie	ADFEMTRAH /CATH )	Haiti
RAPHAEL	Dukens	CTSP	Haiti
JOSUE	Merilien	UNNOH/CTSP	Haiti
SANON	Reyneld	Antèn Ouvriye	Haiti
DESIRE	Georgie	RONA	Haiti
PETIT-JEAN	Dérinx	Chandèl	Haiti
DOLISCAR	Jackson	Chandèl	Haiti

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE (CIE)

Nom	Prénom	Organisation	Pays
KHERBACHE	Zoubida	Députée du parti des Travailleurs (PT)	Algérie
TURRA	Julio	CUT-BRASIL	Brésil
BARBARA - CORRALES	Barbara	PT BRASIL	Brésil
NANCY	Dawson	Guad / Your USA	Etats - Unis
AJAMU	Amadi	December 12th mouvement int.	Etats - Unis
PERRY	Gregory	December 12th mouvement	Etats - Unis
CLARK	Colia	Grand' mothers for the realise of Mumia Abu Jamal	Etats - Unis
LAPITRE	Jocelyn	LKP	Guadeloupe
FABERT	Victor (Robert)	LKP	Guadeloupe
MARBOEUF	Humbert	Mouvman Nonm (LKP)	Guadeloupe
GAMA	Raymond	LKP	Guadeloupe
GRATTE	Lucien Théodore	Komite Defann Ayiti se defann nou menm	Martinique
NUNKAM DIOP	Jean Louis	IREHA	Martinique

## ANNEXES

### I – Liste de tués par la MINUSTAH (2004 – 2006)

POHDH	LES FORCES ETRANGERES EN ACTION
Plusieurs	personnes ont été tuées dans les interventions des forces étrangères pour la période allant de février 2004 à décembre 2006.
<b>Cité Soleil</b>	9 avril 2005, Fédia Raphaël a trouvé la mort au cours d'un affrontement entre la MINUSTAH et des civils armés.
<b>Port-au-Prince (Nazon)</b>	3 juin 2005, onze personnes ont trouvé la mort au moment d'une opération menée conjointement par la Police Nationale et la MINUSTAH.
<b>Port-au-Prince</b>	29 juin 2005 :Sept personnes dont Joseph Exantus, Tony Dumas (handicapé), Romeo Duken, Dieufort (agent de sécurité), un nommé Claude et deux autres personnes ont trouvé la mort au cours d'une intervention de la MINUSTAH.
<b>Cité Soleil</b>	6 août 2005, 10 personnes dont Emmanuel Wilmé connu sous le surnom de Djed Wilmé, ont été tuées au cours d'une opération de la MINUSTAH.
<b>Cité Soleil</b>	13 juillet 2005, Michelet Séide, un étudiant de l'INUCA, âgé de 33 ans, a été atteint d'une balle à la tête. Les agents de la MINUSTAH et de la Police lui ont tiré dessus parce qu'il refusait de descendre de sa voiture comme ils le lui ont ordonné.
<b>Cité-Soleil</b>	22 octobre 2005, Khalaf, un soldat brésilien de 32 ans, a été tué d'une balle à la tête au cours d'une intervention faite par les agents de la MINUSTAH.
<b>Petit-Goâve</b>	26 octobre 2005, Jean Dady Ocsiné a été tué dans un échange de tirs avec les agents de la MINUSTAH.
<b>Cité-Militaire</b>	15 novembre 2005, Ti Sony (17 ans), Jhony alyas Pierrot (25 ans) et un chef de gang de la zone de Boston, du nom de Guitho, ont été tués au moment où ils tiraient sur les agents de la MINUSTAH qui patrouillaient dans la zone.
<b>Cité-Soleil</b>	7 juin 2006, 6 présumés bandits ont été tués au cours d'un affrontement avec les casques bleus de la MINUSTAH.
<b>Cité Soleil</b>	12 juin 2006, 3 chauffeurs de taxi-moto ont été tués par des agents de la MINUSTAH qui prétextaient rechercher des individus ayant commis des vols.
<b>Cité-Soleil</b>	22 décembre 2006, au moins 22 morts et plusieurs dizaines de blessés ont été retrouvés au cours d'une opération menée par la MINUSTAH.

II - Haïti- Liberté, 29 juillet – 4 août 2009, article « Des funérailles secrètes pour une victime de la Minustah », page 8, cf. Annexe II

Lascahobas:

## La Minustah une fois de plus assassine!

Les lundi 3 et mardi 4 Août 2009, les habitants de Lascahobas ont organisé une grève de deux jours pour exiger de l'ÉD'H (Electricité d'État d'Haïti) de fournir de l'énergie électrique à la ville. Ces deux journées de grève, totalement respectées par la population étaient le prélude à une manifestation organisée le 6 Août 2009 à laquelle toutes les couches de la société lascahobasienne ont grandement participé.

Au cours de cette manifestation, la Minustah a tiré à hauteur d'hommes pour disperser la foule et se défaire des barricades érigées en la circonstance. Il s'en est suivi plusieurs blessés et au moins une personne morte : Ricardo Morel qui a reçu une balle dans un poumon. La mort s'en est suivie immédiatement, sans que la victime ait pu avoir la chance de recevoir des soins immédiats. Les informations confirmant l'assassinat de ce jeune de 25 ans a aussi fait état de plusieurs blessés dont un enfant de sept ans.

Contrairement aux mensonges dont les autorités civiles de la Minustah connaissent le secret, mensonges qui veulent faire accroire que des personnes parmi les manifestants ont tiré sur des soldats de l'occupation, tuant un et blessant plusieurs, le maire de Lascahobas, Gérald Joseph, a déclaré que la Minustah a tué deux personnes et en a blessé six autres. « J'ai vu des soldats tirer à partir d'un char de la Minustah », déclarant fermement le refus d'uti-

liser le gaz lacrymogène qui aurait pu disperser la foule et éviter mort d'hommes. Le maire en a appelé aux organisations de défense des droits de l'homme à intervenir sur cette dramatique situation et aux autorités à ouvrir une sérieuse enquête pour établir la vérité.

Avec la Minustah et les politiciens chargés de légitimer les crimes commis durant cette occupation, le pays doit s'attendre à vivre le pire et dans le pire. Voilà une Sophie Boutard de La Combe qui, comme pour insulter les Lascahobasiens, a solennellement déclaré n'avoir pas été au courant de personnes tuées au cours de la manifestation ; que s'il y a eu des morts, la Minustah n'est pas tenue pour responsable.

Définitivement, Sophie de la Combe, proconsul D'Haïti, ne respecte personne. Néanmoins, l'arrogance, la volonté de puissance de la Minustah, n'a d'égal que le désir de liberté du peuple haïtien. « Ce sont des manifestants eux-mêmes qui ont fait feu » a déclaré De la Combe. Elle a ajouté péremptoirement que les soldats ont suivi les règles d'engagement qui consistent à ne jamais faire feu sur une foule composée, entre autres, d'hommes et de femmes. Un des blessés a déclaré à l'hôpital Zanmi Lasante « Après avoir reçu une balle au bras je ne pouvais pas marcher. J'étais appuyé contre un véhicule, des soldats de la Minustah se sont rapprochés de moi, l'un m'a tiré une balle à l'autre bras, un autre m'a frappé

à coup de pieds. »

Voilà donc, comment de prétendus soldats de la liberté, soldats de la stabilité, soldats de la paix traitent un peuple ? Sophie Boutard de la Combe doit se réjouir, d'imposer sa loi dans un pays conquis comme si le peuple lui aussi doit être satisfait, chaque fois que des soldats tuent ses enfants, bontent le cul de paisibles citoyens, volent leurs biens, pillent les richesses du sol et du sous-sol de leur pays.

L'occupation d'Haïti avec l'instauration du gouvernement Boniface/Latortue est un grand malheur pour Haïti. Malheureusement, les gouvernements Préal/Alexis et Préal/Pierre-Louis ont poursuivi dans la ligne de l'occupation d'Haïti, une politique qui consiste à fragiliser de plus en plus la population appauvrie pour renforcer la puissance et les capacités d'accumulation de richesses des oligarchies interne et externes.

Le gouvernement Préal/Pierre-Louis, à l'instar de celui que présidait Alexis, a toujours béni ces entreprises de brutalité, de barbarie et de mort, pourvu que les actes contribuent à maintenir, à renforcer les structures de mise sous tutelle du pays pour une meilleure appropriation des richesses sociales. Que le peuple haïtien sache ce qu'en dernier ressort, veulent les gouvernements fantoches, c'est la mise en train d'une gestion socio-économique à tendance contradictoire : création de la richesse et de la pauvreté dans un et seul mouvement, dans une et seule réalité.

Des voix se sont élevées pour dénoncer les abus consécutifs au coup d'État du 29 février 2004 et

aux dangers extrêmement graves qui menacent Haïti quand les dirigeants s'amuse à faire mourir lentement le peuple, tandis que de l'autre côté de la barrière, c'est l'arrogance du luxe qui s'exclame dans toute sa grandeur.

Haïti est en danger et en péril, alors qu'un gouvernement aveugle sourd-muet, irresponsable, gère des structures de paupérisation, de violence et de mort dans une société qui exige le respect de ses droits fondamentaux. Ces responsables sont indignes en devenant complices des forces étrangères au grand rejet des valeurs nationalistes et fraternelles pronées par les fondateurs de la nation haïtienne.

Hervé Jean Michel

III – Le GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés), [www.garr-haiti.org](http://www.garr-haiti.org), 3-5 août 2009, 1 page, cf. Annexe III

### Le GARR réclame une commission d'enquête indépendante autour des interventions de la Minustah à Lascahobas



vendredi 14 août 2009 Au nom des principes fondateurs de la Charte des Nations-Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme garantissant le recours à la Justice, le GARR réclame la création d'une commission d'enquête indépendante pour faire le jour sur les graves incidents survenus à Lascahobas entre les 3 et 5 août 2009, au cours desquels un jeune homme de 26 ans, Ricardo Morette, a perdu la vie et environ une dizaine d'autres personnes ont été blessées.

Il est inacceptable que la MINUSTAH pointée du doigt par la population et les autorités locales dans ces événements soit elle-même la première à conduire les investigations, en particulier celles portant sur un cadavre dont elle avait nié formellement l'existence auparavant.

A rappeler que du 3 au 5 août 2009, La ville de Lascahobas a été secouée par une série de manifestations dont le bilan s'est soldé, dans la journée du 5 août par un mort et une dizaine de blessés, après le passage des soldats de la MINUSTAH, selon le rapport transmis au GARR par le Comité local de Droits Humains.

Contre toute attente, la Mission des Nations-Unies a publié un communiqué dans la presse (*Le Matin*, 7 au 9/8/09) alléguant qu'aucune personne n'aurait été tuée à Lascahobas.

Le 10 août 2009, au cours d'une interview accordée au GARR, le maire de la ville, Gérald Joseph, a rejeté les déclarations de la mission onusienne en Haiti, affirmant qu'une personne avait bel et bien été tuée par balle durant le passage de la MINUSTAH à Lascahobas le 5 août 2009.

Toujours le 10 août, les parents du défunt informent que la MINUSTAH a effectué une visite durant le week-end, à la morgue privée "Les Frères Unis" pour réclamer le cadavre de Ricardo Morette, en vue d'une autopsie médico-légale mais s'est heurtée au refus des autorités locales.

Le 11 août, la MINUSTAH se présente à nouveau aux pompes funèbres où elle finit par obtenir la dépouille qui sera transportée à Port-au-Prince pour l'autopsie. Le rapport d'autopsie sera refusé à l'avocat de la famille, apprend-on auprès du père de Ricardo Morette, auquel on indiquera seulement qu'aucune balle n'a été retrouvée dans le cadavre de son fils.

Cette information a étonné la population en général et en particulier le personnel médical à Lascahobas qui a prodigué les soins d'urgence au jeune Ricardo Morette peu avant sa mort, apprend-on auprès du Comité de Droits Humains de Lascahobas.

Face aux contradictions relevées dans les déclarations de la MINUSTAH et les informations recueillies sur place autour des incidents survenus à Lascahobas entre les 3 et 5 août 2009, le GARR réclame en urgence une enquête indépendante pour faire le jour entre autres sur le décès du jeune Ricardo Morette.

Le GARR exhorte également le gouvernement Préval/Pierre-Louis à offrir un accompagnement légal et humanitaire à la famille de la victime et à tous les blessés-es recensés au cours des interventions des soldats de la MINUSTAH à Lascahobas.

(Photo Ricardo Morette) " GARR

(Source: site web : [www.garr-haiti.org](http://www.garr-haiti.org))

IV- GARR, Rapport annuel de juillet 2009, page 22, *Extrait d'un Bulletin en janvier 2008 par le Centre social dominico – haïtien*

« III – La situation des droits humains (DH) des migrants et réfugiés Haïtiens en 2008

3.1-La traite d'être humains et le trafic des migrants

3.1.1-En République dominicaine », cf. Annexe IV



### 3.1.1. En République Dominicaine

Depuis fin décembre 2007 et tout au cours de 2008, le trafic de migrants-es en provenance d'Haïti s'est intensifié tout le long de la frontière commune avec la République Dominicaine. Des situations particulières ont été observées au cours des premiers mois de l'année avec le mouvement de retour des migrants qui avaient voyagé pour les fêtes de fin d'année.

Le Centre de Travail Social Dominico-Haïtien a informé dans son rapport rendu public le 16 janvier 2008 que des groupes de 40 allant jusqu'à 100 Haïtiens ont été conduits par des passeurs à longueur de journée vers les bateys au Sud de la République Dominicaine au début de l'année. Cette

organisation avait aussi dénoncé les conditions de vie déplorables des coupeurs de canne dans les bateys où il n'y a pas de lits, d'eau potable, de toilettes, ni le minimum nécessaire, tandis que leurs travaux auraient rapporté aux usines sucrières environ 20 millions de dollars américains seulement pour l'année 2007.

« La période de zafra a commencé le 25 décembre 2007 à l'usine de Barahona (Consortium Sucrier Central) située au sud de la République Dominicaine avec 736 braceros haïtiens, soit une augmentation de deux fois plus de braceros par rapport à l'année antérieure... La majorité de ces braceros ont parcouru Pedernales, Aguacate, un village près de Neyba pour se rendre sur les lieux. Plusieurs de ces braceros sont arrivés en mauvais état de santé en raison des longues heures de marche. Ces braceros vivent comme des animaux, ils n'ont pas accès à de l'eau propre ou potable pour boire et pour se baigner ; il n'y a pas de latrines, ils font leurs besoins physiologiques dans les champs de canne »

Extrait du bulletin # 1 publié en janvier 2008 par le Centre Social Dominico-Haïtien



La même situation s'était aussi présentée durant la même époque (fin décembre 2007 et début janvier 2008) à la frontière Nord où un nombre considérable de travailleurs haïtiens tentaient de traverser la frontière pour se rendre en République Dominicaine. Malgré l'accompagnement fourni par Solidaridad Fronteriza/Service Jésuite aux Réfugiés et Migrants (SJR) et les multiples démarches effectuées par l'institution pour l'obtention de carnets de migration en faveur des migrants-es, une grande partie de ces travailleurs ont fait face au refus des autorités dominicaines qui n'ont pas voulu leur fournir un document leur permettant d'aller rendre visite à leur famille et de revenir par après sur leur lieu de travail. Les trafiquants des deux pays ont profité de cette occasion pour offrir leurs services aux migrants-es préoccupés-es de retourner à leurs activités et de rejoindre leurs familles en République Dominicaine.

À rappeler que cette même situation avait occasionné, il y a 4 ans, la mort par asphyxie d'un groupe de 25 Haïtiens-nes dans une fourgonnette, dans le cadre d'un trafic de personnes vers la République Dominicaine, au cours de la nuit du 10 au 11 janvier 2006, non loin de la ville dominicaine de Santiago de los Caballeros.

Non seulement les travailleurs, mais aussi des catégories vulnérables telles des enfants et des femmes ont fait les frais des trafiquants de personnes opérant au long de la frontière, au su et au vu des autorités des deux pays et de la MINUSTAH.

Solidarite Fwontalye/SJRM a dénoncé, dans un rapport publié vers la mi-juin, la présence de trafiquants d'enfants à la frontière Nord. L'organisation de droits humains basée à Ouanaminthe a estimé, pour la période allant de janvier à juin 2008, à plus de 1.300 enfants le nombre de victimes de ces criminels qui disposent de tout un réseau binational. La complicité des autorités dominicaines à la frontière avec ces malfrats facilite la tâche à ces derniers dont les activités criminelles au quotidien rapportent gros.

« Au début de la matinée du vendredi 6 juin 2008, vers 9 :00 heures environ, un passeur et, à la fois, trafiquant d'enfants, a été surpris en flagrant délit à Dajabón avec quatre enfants de 2, 3, 4 et 6 ans. Solidarite Fwontalye/Service Jésuite aux Réfugiés et Migrants (Haïti) était sur les lieux pour identifier le passeur, les enfants ainsi que la maison où ils se trouvaient. Ces enfants répondaient aux noms de Calancheley Vincent, Andral Vincent, Migrite Vincent et Lusenie Vincent. Le passeur qui les fit entrer dans le territoire voisin irrégulièrement et avec la complicité de certaines autorités dominicaines s'appelle Jean-Paul Frondominique. Il a été placé en garde-à-vue et là il a affirmé avoir payé 150 pesos à un capitaine de l'Immigration dominicaine lorsqu'il traversait la rivière Massacre avec ces enfants. »

Extrait du rapport de Solidarite Fwontalye/Service Jésuite aux Réfugiés et Migrants, 11 juin 2008

Forts de cet appui du côté dominicain et comptant sur l'apathie des policiers haïtiens et des casques bleus de la MINUSTAH du côté haïtien, les trafiquants agissent en toute quiétude, en passant avec les enfants très souvent dans le portail frontalier, en hébergeant ceux-ci et celles-ci dans des maisons pour

ensuite planifier et organiser les voyages clandestins à l'intérieur de la République Dominicaine. Les enfants trafiqués-es se trouvent à la merci de ces criminels qui les utilisent souvent à des fins d'exploitation sexuelle et à d'autres fins communément liées à la traite de personnes.

Les femmes constituent un autre segment vulnérable que les trafiquants aiment approcher pour leur offrir des voyages clandestins. Très souvent, au cours de ces périodes, elles sont victimes de viols collectifs de la part de leurs compagnons de route, de civils délinquants et militaires se trouvant sur leur passage. Selon des témoignages de victimes recueillis par le GARR et le RFJS, au cours des voyages clandestins des femmes ont été placées dans des sous-bois par des passeurs qui leur conseillent de rester immobiles et silencieuses. Peu de temps après, à leur grande surprise, elles voient arriver des inconnus qui les frappent et les agressent sexuellement. Par crainte d'arrestations et de déportations de la part des militaires dominicains cantonnés dans la zone et dans l'espoir d'arriver à destination, ces femmes hésitent à crier au secours et subissent tout ce qui se présente sur leur chemin.

Au cours d'une conférence de presse réalisée par le GARR le 20 novembre 2008, à l'approche de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, quatre femmes prises aux filets des trafiquants ont témoigné à des journalistes de la presse parlée, écrite et télévisée de leurs déboires lors de leurs traversées clandestines vers la République Dominicaine.

#### Témoignage de deux femmes qui ont été prises aux filets des trafiquants

*« Agée de 16 ans, admise en 6ème année fondamentale, je ne pouvais plus aller à l'école car ma mère n'avait pas les moyens avec ses dix enfants. J'ai donc décidé d'aller en République Dominicaine », raconte Dadoune. « Un trafiquant m'a aidée à traverser la frontière en terre voisine, il m'a vendue à un homme. Ce dernier m'a enfermée pendant 2 ans dans une maison où il me battait à longueur de journées. Il m'a brisée la jambe. J'ai pleuré quotidiennement pour qu'il me laisse partir, ce qu'il a toujours refusé. Personne de ma famille ne savait où j'étais. Un beau jour, un de ses amis m'a aidée à m'enfuir. Maintenant, j'ai un enfant dont je suis à la fois la mère et le père ». a-t-elle confié à la presse.*

*« J'avais deux enfants, leur père était décédé. Je me demandais ce que j'allais faire pour les envoyer à l'école. Tout à coup, un homme m'a proposée de me rendre en République Dominicaine, à la recherche de mieux-être. Ainsi, j'ai décidé d'aller là-bas. J'ai vendu pour 3000 gourdes les deux chèvres de mes enfants, et j'ai donné l'argent au passeur. Au cours du voyage, à Belladère, 15 autres hommes sont montés à bord. Après avoir franchi la frontière, près d'Elias Piña, le passeur nous a demandé de descendre. Il m'a alors déclaré que si je n'acceptais pas de coucher avec lui, je n'arriverais pas à destination. Face à cette situation, j'ai dû céder. Son forfait terminé, un autre arriva et me viola.*

**V - Communiqué de la Commission Internationale d'Enquête sur Haïti (CIE) relatif aux intimidations du Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti M. Mario Andresols à l'encontre du Coordonateur Général de l'Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH), le Professeur Josué MERILIEN.**

La Commission Internationale d'Enquête sur Haïti (CIE) constate que le Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti M. Mario Andresol mène une campagne d'intimidation à l'encontre du Coordonateur Général de l'Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH), le Professeur Josué MERILIEN.

La raison serait sa déclaration, parue le 1<sup>er</sup> Septembre 2009 dans la presse, dénonçant l'intervention de la police dans la nuit du 28 au 29 Aout 2009 où des agents du CIMO et autres unités spécialisées de la police ont violé les enceintes de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

La CIE considère ces attaques contre ce militant syndical qui participe activement à la défense des intérêts des enseignants, apporte son soutien actif à la lutte des étudiants, au combat des travailleurs pour le salaire minimum, et qui a participé activement à la préparation de la première session de la CIE, comme une tentative de bâillonnement de ceux qui se battent contre les exactions perpétrées à l'encontre de la population.

La CIE considère cette tentative non seulement comme une agression contre le Mouvement Ouvrier Haïtien mais aussi contre le Mouvement Ouvrier Démocratique International.

La CIE décide donc d'en informer le Mouvement Ouvrier Démocratique de la Caraïbe, du Continent Américain et le Mouvement Ouvrier International pour qu'ils apportent leur solidarité au dirigeant de l'UNNOH.

Fait à Port-au-Prince le 21 Sept. 2009.

Pour la commission :

Robert FABERT

---